



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION
DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES**

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Officier de la Légion d'honneur**

**Arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°50 du 19 OCT. 2020
prenant acte de la liste des candidats pour chacun des collèges de représentants des
collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales au sein de la
commission départementale de la coopération intercommunale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et, notamment, ses articles L.5211-42 et suivants et R.5211-19 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI n°20 en date du 21 septembre 2020 constatant le nombre et la répartition des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale de Seine-et-Marne, en sa formation plénière et restreinte ;

VU l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI n°41 en date du 21 septembre 2020 portant organisation de l'élection des représentants des communes et des groupements de collectivités territoriales au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU la liste des candidats déposée par l'Union des maires de Seine-et-Marne, dans les conditions fixées par l'arrêté sus-visé, pour chacun des collèges de représentants des communes et des groupements de collectivités territoriales au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

Considérant que, pour la désignation des représentants des communes et des groupements de collectivités territoriales, lorsqu'à l'issue de la période de dépôt des candidatures, une seule liste de candidats réunissant les conditions requises a été adressée au représentant de l'État dans le département par l'association départementale des maires et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'est présentée, le représentant de l'État en prend acte et il n'est pas procédé à l'élection des représentants des communes et des groupements de collectivités territoriales ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats de chacun des collèges de représentants des communes et des groupements de collectivités territoriales au sein de la commission départementale de la coopération intercommunale est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et transmis pour information aux maires, aux présidents d'intercommunalité à fiscalité propre ainsi qu'aux présidents de syndicats de communes et de syndicats mixtes.

Le Préfet,


Thierry COUDERT

NB : Délais et voies de recours (en application du code des relations entre le public et l'administration)

Dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception ou par voie électronique dans les conditions décrites ci-après :

- soit un recours gracieux, adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN Cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 72 rue de Varenne, 75007 Paris ;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Melun dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre Ier du Livre IV de la partie réglementaire du code de justice administrative. En application de l'article R.414-1 de ce code, la requête lorsqu'elle est présentée par un avocat, une personne morale de droit public autre qu'une commune de moins de 3 500 habitants ou un organisme de droit privé chargé de la gestion permanente d'un service public doit, à peine d'irrecevabilité, être adressée par voie électronique via l'application Télérecours (www.telerecours.fr), en dehors de ces cas, elle peut également être saisie par courrier à l'adresse suivante : 43, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant deux mois.

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°1

communes ayant une population inférieure à 2 802 habitants
(moyenne communale du département)

Élection des membres de la **Commission Départementale de la
Coopération Intercommunale**

octobre 2020

Liste présentée par l'**Union des Maires de Seine-et-Marne**

À pourvoir : 10 sièges de titulaires et 5 sièges supplémentaires

peuvent candidater les maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (2 802 habitants)

En application du II de l'article R.5211-23 du code des collectivités territoriales (CGCT), les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Ces sièges supplémentaires constitueront une réserve en cas de vacance d'un siège de titulaire du collège pendant la mandature – article R.5211-27 du CGCT.

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°1

communes ayant une population inférieure à 2 802 habitants
(moyenne communale du département)

Sièges de titulaires

Ordre de présentation	Prénom et NOM	Mandat (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Commune	Population totale INSEE 2020
1	Jean-Jacques BERNARD	maire	Esmans	908
2	Jean-Louis DURAND	maire	Marchémoret	568
3	Julien AGUIN	maire	Voisenon	1 149
4	Jean-Claude GENIÈS	maire	Gressy	853
5	José DERVIN	maire	La Trétoire	503
6	Bernard JACOTIN	maire	Beauthéil-Saints	2 049
7	Yves BOYER	maire	Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 250
8	Alain MOMON	maire	Vernou-la-Celle-sur-Seine	2 713
9	Tony PITA	maire	Villiers-Saint-Georges	1 252
10	Jean-Marc CHANUSSOT	maire	Grisy-Suisnes	2 481

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°1

communes ayant une population inférieure à 2 802 habitants
(moyenne communale du département)

Sièges supplémentaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Commune	Population totale INSEE 2020
1	Claude JAMET	maire	Bagneaux-sur-Loing	1 682
2	Isoline GARREAU-MILLOT	maire	Diant	199
3	Véronique FÉMÉNIA	maire	Saint-Martin-en-Bière	768
4	Alexandre DENAMIEL	maire	Pézarches	396
5	Philippe CHARPENTIER	maire	Limoges-Fourches	495

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°2

5 communes les plus peuplées

Élection des membres de la **Commission Départementale de la
Coopération Intercommunale**

octobre 2020

Liste présentée par l'**Union des Maires de Seine-et-Marne**

À pourvoir : 5 sièges de titulaires et 3 sièges supplémentaires
peuvent candidater les maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux de ces 5 communes

En application du II de l'article R.5211-23 du code des collectivités territoriales (CGCT), les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Ces sièges supplémentaires constitueront une réserve en cas de vacance d'un siège de titulaire du collège pendant la mandature – article R.5211-27 du CGCT.

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°2

5 communes les plus peuplées

Sièges de titulaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Commune	Population totale INSEE 2020
1	Jean-François COPÉ	maire	Meaux	55 461
2	Brice RABASTE	maire	Chelles	55 195
3	Louis VOGEL	maire	Melun	40 348
4	Gilles BORD	maire	Pontault-Combault	37 994
5	Marie-Line PICHERY	maire	Savigny-le-Temple	30 222

Sièges supplémentaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Commune
1	Kadir MEBAREK	adjoint	Melun
2	Emmanuelle VIELPEAU	adjoint	Meaux
3	Colette BOISSOT	adjoint	Chelles

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°3

autres communes du département
(population supérieure à 2 802 habitants hormis les 5 communes les plus peuplées)

Élection des membres de la **Commission Départementale de la
Coopération Intercommunale**

octobre 2020

Liste présentée par l'**Union des Maires de Seine-et-Marne**

À pourvoir : 11 sièges de titulaires et 6 sièges supplémentaires

peuvent candidater les maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux des communes ayant une population supérieure à la moyenne communale du département (2 802 habitants), hormis les 5 communes les plus peuplées

En application du II de l'article R.5211-23 du code des collectivités territoriales (CGCT), les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Ces sièges supplémentaires constitueront une réserve en cas de vacance d'un siège de titulaire du collège pendant la mandature – article R.5211-27 du CGCT.

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°3

autres communes du département
(population supérieure à 2 802 habitants hormis les 5 communes les plus peuplées)

Sièges de titulaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Commune	Population totale INSEE 2020
1	Marie-Charlotte NOUHAUD	maire	Avon	14 126
2	Christian MARCHANDEAU	adjoint	Annet-sur-Marne	3 322
3	Mireille MUNCH	maire	Ferrières-en-Brie	3 464
4	François BOUCHART	maire	Roissy-en-Brie	23 100
5	Guy GEOFFROY	maire	Combs-la-Ville	22 556
6	Bruno LANDAIS	maire	Saint-Pierre-lès-Nemours	5 573
7	Line MAGNE	maire	Moissy-Cramayel	17 839
8	Laurent GAUTIER	maire	Tournan-en-Brie	8 852
9	Séverine FÉLIX-BORON	maire	Saint-Fargeau-Ponthierry	14 334
10	Patrick PERCIK	maire	Rozay-en-Brie	2 862
11	Laurence PICARD	maire	Coulommiers	15 076

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°3

autres communes du département
(population supérieure à 2 802 habitants hormis les 5 communes les plus peuplées)

sièges supplémentaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (maire, adjoint ou conseiller municipal)	Commune	Population totale 2020
1	Daniel DOMETZ	maire	Saint-Mard	3 885
2	Khaled LAOUITI	conseiller municipal	Dammairie-les-Lys	21 987
3	Jean-Luc SERVIÈRES	maire	Claye-Souilly	12 631
4	Mathieu VISKOVIC	maire	Noisiel	15 333
5	David DINTILHAC	maire	Bois-le-Roi	6 025
6	Jean-Michel MORER	maire	Trilport	5 063

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°4

établissements publics de coopération intercommunale
à fiscalité propre ayant leur siège dans le département

Élection des membres de la **Commission Départementale de la
Coopération Intercommunale**

octobre 2020

Liste présentée par l'**Union des Maires de Seine-et-Marne**

À pourvoir : 16 sièges de titulaires et 8 sièges supplémentaires
peuvent candidater les présidents, vice-présidents ou conseillers communaux de ces établissements

En application du II de l'article R.5211-23 du code des collectivités territoriales (CGCT), les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Ces sièges supplémentaires constitueront une réserve en cas de vacance d'un siège de titulaire du collège pendant la mandature – article R.5211-27 du CGCT.

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°4

établissements publics de coopération intercommunale
à fiscalité propre ayant leur siège dans le département

Sièges de titulaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (président, vice-président ou conseiller communautaire)	Établissements (communautés de communes CC ou communautés d'agglomération CA)
1	Isabelle PÉRIGAULT	présidente	CC Val Briard
2	Christian POTEAU	président	CC Brie des Rivières et Châteaux
3	Jean-Jacques HYEST	président	CC Gâtinais Val de Loing
4	Roger DENORMANDIE	président	CC Bassée-Montois
5	Yannick GUILLO	président	CC Brie Nangissienne
6	Jean-Benoît PINTURIER	vice-président	CC Plaines et Monts de France
7	Jean-François ONETO	président	CC Portes Briardes entre Villes et Forêts
8	Régis SARAZIN	vice-président	CA Pays de Meaux
9	Jean-François DELESALLE	président	CC des Deux Morin
10	Ugo PEZZETTA	président	CA Coulommiers Pays de Brie
11	Olivier LAVENKA	président	CC Provinois
12	Valérie LACROUTE	présidente	CC Pays de Nemours

13	Pierre EELBODE	président	CC Pays de l'Ourcq
14	Philippe DESCROUET	président	CA Val d'Europe Agglomération
15	Pascal GOUHOURY	président	CA Pays de Fontainebleau
16	Jean LAVIOLETTE	président	CC Orée de la Brie

Sièges supplémentaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (président, vice-président, membre du bureau ou conseiller communautaire)	Établissement
1	Patrick SEPTIERS	président	CC Moret Seine et Loing
2	Henri MELLIER	membre du bureau	CA Melun Val de Seine
3	Jean-Paul MICHEL	président	CA Marne et Gondoire
4	Guillaume LE LAY-FELZINE	président	CA Paris Vallée de la Marne
5	Jean-Marie ALBOUY	président	CC Pays de Montereau
6	Fabien VALLÉE	conseiller communautaire	CA Coulommiers Pays de Brie
7	Thierry BONTOUR	vice-président	CC des Deux Morin
8	Sophie CHEVRINAIS	vice-présidente	CA Coulommiers Pays de Brie

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°5

syndicats mixtes et syndicats de communes

Élection des membres de la **Commission Départementale de la
Coopération Intercommunale**

octobre 2020

Liste présentée par l'**Union des Maires de Seine-et-Marne**

À pourvoir : 3 sièges de titulaires et 2 sièges supplémentaires
peuvent candidater les présidents, vice-présidents ou délégués de ces syndicats

En application du II de l'article R.5211-23 du code des collectivités territoriales (CGCT), les listes de candidats doivent comprendre un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Ces sièges supplémentaires constitueront une réserve en cas de vacance d'un siège de titulaire du collège pendant la mandature – article R.5211-27 du CGCT.

LISTE DES CANDIDATS – COLLÈGE ÉLECTORAL N°5

syndicats mixtes et syndicats de communes

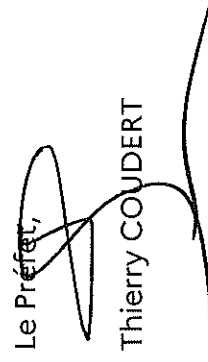
Sièges de titulaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (président, vice-président ou délégué syndical)	Syndicat
1	Yves JÉGO	président	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM)
2	Jacques DELPORTE	président	Syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-vallée (SIAM)
3	Frédéric VALLETOUX	vice-président	Syndicat mixte ouvert d'études, d'aménagement et de gestion de la base de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi

Sièges supplémentaires

Ordre de présentation	Nom et prénom	Mandat (président, vice-président ou délégué syndical)	Syndicat
1	Françoise LEFEBVRE	déléguée syndicale	Syndicat mixte des 4 vallées de la Brie
2	Jean-Claude LAPLAIGE	délégué syndical	SIVOM d'aménagement de la vallée du Petit Morin

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/N°50 19 OCT. 2020

Le Préfet,

Thierry COUDERT